

Soixante ans . . . et toujours dans la fleur de l'âge

par Myrella Roy

Non, pas moi . . . la SCPH! Cette année, la SCPH célébrera le 60e anniversaire de sa première assemblée qui fut tenue à Toronto le 5 décembre 1947 et à laquelle ont assisté 17 pharmaciens d'hôpitaux. À l'approche de cet événement marquant, je me suis prise à contempler la charte encadrée de la SCPH, signée le 6 mars 1950, en honneur dans la salle de conférences de notre siège social à Ottawa. J'ai été frappée par la féminisation précoce de la profession—les signataires de la charte étaient majoritairement des femmes—et par la pérennité des « buts et objectifs » fixés alors. Poursuivez votre lecture et jugez vous-même combien les projets réalisés durant la dernière année s'agencent bien aux 4 « buts et objectifs ».

Améliorer et étendre l'utilité des pharmaciens d'hôpitaux au sein de l'établissement qu'ils servent et de la profession de pharmacie en général

Le prompt rétablissement du système d'appariement pour la résidence en pharmacie d'hôpital, aboli inopinément par notre fournisseur original, constitue un exploit indéniable. Moins de 3 mois après cette nouvelle alarmante, nous avons embauché un concepteur et lancé un programme informatique Web, fait sur commande, pour apparier et aviser les candidats et les programmes canadiens de résidence en pharmacie d'hôpital de leur place la plus préférable, juste à temps pour le prochain cycle d'appariement. La SCPH a aussi introduit une nouvelle catégorie d'adhésion offrant un éventail de produits et services avantageux pour les pharmacies des hôpitaux et des régies régionales de la santé comme entreprises partenaires.

Fournir un moyen par lequel l'information pharmaceutique peut être disséminée aux pharmaciens d'hôpitaux

L'un des principaux moyens dont nous jouissons pour disséminer l'information aux pharmaciens

d'hôpitaux, le Journal canadien de la pharmacie hospitalière, dispose maintenant d'un plan de développement stratégique de 6 ans qui servira à guider le renouveau du Journal. Vous avez sans doute déjà remarqué les nouvelles chroniques dans le Journal et la livraison plus ponctuelle des copies imprimées. Par contre, les lecteurs seront moins conscients du meilleur soutien apporté aux auteurs, aux rédacteurs, aux réviseurs et à l'Agente des publications de la SCPH grâce au logiciel Web, installé récemment, pour la soumission des manuscrits et la gestion rédactionnelle.

Peut-être vous souvenez-vous qu'en 2004, la Conférence sur la pratique professionnelle (CPP), un autre mode important de communication, fut tenue à l'Hôtel Centre Sheraton à Toronto. Il ne devait s'agir là que d'un hébergement exceptionnel alors que l'Hôtel Westin Harbour Castle subissait des rénovations. Toutefois, des membres nous ont déclaré préférer ce site . . . et nous les avons écoutés. Nous avons négocié avec succès l'annulation des 3 dernières années d'un contrat de 5 ans avec le Westin, sans pénalité, et la CPP déménagera définitivement au Sheraton en 2008.

Un nouveau dépliant au sujet de la Fondation pour la recherche et l'éducation de la SCPH a paru à l'automne 2006. Il appuiera la Fondation dans sa quête de dons pour financer le perfectionnement des aptitudes à la recherche des pharmaciens d'hôpitaux, et la réalisation de projets de recherche et de programmes ciblés de formation en pharmacie entrepris par des membres de la SCPH.

S'appliquer à intégrer pleinement la pharmacie dans les services de santé au Canada

Après avoir participé à un atelier sur la valorisation et sur les communications avec les médias et le gouvernement à la fin février, des membres du Conseil de la SCPH, du Comité de valorisation et du personnel ont mené 2 campagnes majeures de valorisation, l'une

sur les exigences de la formation expérientielle des étudiants en pharmacie et l'autre sur la nécessité de prévoir la relève des cadres en pharmacie d'hôpital. Ils ont aussi mis leur formation en valorisation à profit pour répondre en Ontario au projet de loi 102, une Loi modifiant la Loi sur l'interchangeabilité des médicaments et les honoraires de préparation et la Loi sur le régime de médicaments de l'Ontario; à Terre-Neuve à la pénurie critique de pharmaciens d'hôpitaux; et au Manitoba au projet de loi 41, la Loi sur la pharmacie.

La Société a participé à de nombreuses consultations et a fait part de ses réactions à de multiples parties prenantes : l'Association des facultés de pharmacie du Canada (planification stratégique pour les programmes expérientiels en pharmacie), l'Institut canadien d'information sur la santé (projet de développement de la base de données sur les ressources humaines en pharmaciens) et Santé Canada (Politique sur la fabrication et la préparation de produits pharmaceutiques au Canada, Cadre politique pour conférer les autorisations aux professionnels de la santé autres que les praticiens aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances), pour n'en nommer que quelques-unes. La SCPH a aussi signé un protocole d'entente avec l'Institut pour l'utilisation sécuritaire des médicaments du Canada qui stipule les relations de travail communes entre nos 2 organisations.

Prendre les mesures de son ressort pour que les pharmaciens d'hôpitaux du Canada atteignent un niveau supérieur de compétence

Reconnaissant la valeur considérable de ses Réseaux de spécialistes en pharmacie (RSP) comme moyen de communication et de collaboration entre membres aux préoccupations et intérêts semblables, la SCPH a entrepris un examen de leur structure, fonction, soutien et financement. Des progrès sensibles ont été réalisés

vers l'instauration d'une politique et de directives qui aideront à assurer la croissance continue et la viabilité à long terme des RSP.

Enfin, la SCPH continue à travailler étroitement avec d'autres organisations canadiennes de pharmacie sur des questions professionnelles fondamentales telles que le Plan d'action stratégique pour la pharmacie, le Groupe de travail national sur la télépharmacie et l'Étude sur les ressources humaines en pharmacie.

Pour conclure, je désire souligner que nous n'aurions pu remporter les succès de la dernière année sans le soutien de nos membres. Et durant l'année 2006, ce soutien a été enthousiaste comme en témoigne le niveau record de nos effectifs. En outre, l'entrain et le dévouement du personnel ne se sont pas démentis pendant les mois de chambardement causé par la rénovation de notre condominium commercial, mais les désagréments en ont valu la peine et nous travaillons maintenant dans un cadre mieux adapté. D'une part, nous avons célébré le cinquième anniversaire d'embauche à la SCPH de Desarae Davidson (Agente des congrès), Anna Dudek (Agente des finances) et Laurie Frid (Gérante des opérations); d'autre part, nous avons dit adieu à Ken Wou qui a donné l'élan au poste de Coordonnateur des Affaires professionnelles et services aux membres. Et je m'en voudrais d'omettre deux dernières réussites, et non les moindres : l'acquisition d'une assurance contre la responsabilité professionnelle à prime abordable qui satisfasse les conditions de diverses corporations professionnelles de nos membres à l'échelle du Canada et l'excédent budgétaire réalisé à la fin de l'exercice 2005-2006.

Je souhaite simplement montrer autant de vigueur lors que je célébrerai mon 60^e anniversaire.

Myrella Roy, B. Sc. Phm., Pharm. D., FCCP, est Directrice générale de la SCPH.

